

Bruxelles, le 9 juillet 2018
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2017/0125(COD)

10801/18
ADD 1

CODEC 1229
POLMIL 100
COMPET 502
CFSP/PESC 664
CSDP/PSDC 392
COPS 252
EUMC 120
ECOFIN 702
IND 190
MI 516
RECH 328
EMPL 374

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense visant à soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de la défense de l'Union (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

DÉCLARATION COMMUNE SUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE

Le Parlement européen et le Conseil conviennent, sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, que le financement du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense sera couvert pour la période 2019-2020 de la manière suivante:

- 200 millions d'euros provenant de la marge non allouée;

- 116,1 millions d'euros provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE);
 - 3,9 millions d'euros provenant du programme Egnos;
 - 104,1 millions d'euros provenant du programme Galileo;
 - 12 millions d'euros provenant du programme Copernicus;
 - 63,9 millions d'euros provenant du programme ITER.
-